

BON À SAVOIR

NOUVEAUX DEBITMETRES COMPACTS

FLOTIP - séries F 500 & F 800

Les nouveaux débitmètres séries FLOTIP sont conçus pour afficher la mesure du débit instantané d'air comprimé aux points d'utilisation ou pour les installations de faible débit. Ils sont particulièrement adaptés pour :

- **Contrôler la consommation** d'air comprimé d'une machine
- Surveiller les consommations d'air dans le cadre de la **norme ISO 50001**



La série **F 500** représente la version économique et comprend 4 modèles avec des raccords compris entre **¼" et 1"** et offre **8 plages de mesures entre 0...3 m³/h et 0...210 m³/h**. Cette série est idéale pour les applications courantes où un appareil de contrôle abordable est satisfaisant.

La série **F 800** est la version haut de gamme de la précédente. Les modèles possèdent les mêmes caractéristiques de débit et de raccordement mais disposent en standard d'un **enregistreur de données** et offrent une **précision accrue**. De plus, ils peuvent être fournis avec un **transmetteur de pression** intégré optionnel.

Tous les modèles sont équipés d'un **afficheur numérique par LED**.

Ces débitmètres utilisent la technologie de **mesure de débit massique**, indépendante de la pression et de la température du gaz mesuré.



2 signaux de sortie sont disponibles, pour la transmission du débit instantané et du compteur totalisateur, selon les besoins :

- Sortie analogique **4...20 mA** + impulsions
- ou
- Sortie numérique **ModBus / RTU**

Un câble de 5 mètres avec connecteur M8 fait partie de la fourniture avec chaque débitmètre.

L'alimentation électrique est en **24 volts** continu, la classe de protection est IP 54.

Disponibilité : Mai 2018 pour la série F 500,
Septembre 2018 pour la série F 800.

[Vous pouvez télécharger la documentation ici](#)



Azote de qualité alimentaire.



Voici un exemple d'installation de générateur d'azote série **PROGEN** dans l'**industrie agro-alimentaire**.

Réalisée par notre distributeur FAURE TECHNOLOGIES, cette installation est destinée à produire de l'azote pour l'ensachage de produits alimentaires sous atmosphère modifiée.

L'azote est généré à partir d'air comprimé préalablement filtré, séché (sécheur par réfrigération SMax) et désodorisé grâce à une colonne de charbon actif COALEX (à droite sur la photo).

La teneur résiduelle en oxygène de 0,5% maximum est garantie grâce au système de purge d'azote impur couplé à l'analyseur d'oxygène intégré.

La qualité de l'azote est certifiée alimentaire selon la **norme EN 231/2015**. L'azote produit peut être utilisé pour **contact avec les aliments** au titre d'**additif E941**.

Plus d'informations : <http://www.partenair.fr/fr/4119-generateurs-d-azote-serie-progen.html>

EQUIPEMENTS SOUS PRESSION - NOUVELLE REGLEMENTATION

Applicable depuis le premier janvier 2018, l'**arrêté du 20 novembre 2017** redéfinit le suivi en service des **Equipements Sous Pression** (ESP). L'arrêté du 15 mars 2000 est abrogé.

Pour les réservoirs d'air comprimé (Stockage, cuves de sécheurs par adsorption), 2 changements majeurs sont à noter :

- Les périodicités d'inspection se comptent désormais en années et non plus en mois.
- Les périodes sont clairement définies à compter de **la date de mise en service** des ESP.

La période maximale entre 2 inspections est fixée à **4 ans** (3 ans pour la première inspection suivant la mise en service s'il n'y a pas eu de "contrôle de mise en service conforme").

La requalification périodique est fixée à **10 ans** suivant la première mise en service de l'ESP.

Les ESP d'un rapport P x V > **10 000 bar.l** sont soumis à **déclaration et contrôle** de mise en service. Cette déclaration est à effectuer en ligne : <https://lune.application.developpement-durable.gouv.fr/externe/Accueil.do>

L'arrête est disponible sur le site legifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/11/20/TREP1723392A/jo/texte>